



# BULLETIN OFFICIEL

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

**Bulletin officiel n°38 du 20 octobre 2016**

### SOMMAIRE

---

#### Organisation générale

---

##### Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de la défense  
liste du 20-9-2016 - J.O. du 20-9-2016 (NOR : CTNR1623427K)

#### Enseignement supérieur et recherche

---

##### Carte européenne de l'étudiant

Création du comité de pilotage  
décision du 18-10-2016 (NOR : MENS1600767S)

##### École nationale des chartes

Programme du concours d'entrée pour la session 2017  
arrêté du 3-10-2016 (NOR : MENS1600747A)

##### Grade de master

Attribution aux titulaires des diplômes gestion de patrimoines audiovisuels et production audiovisuelle délivrés par l'Institut national de l'audiovisuel  
arrêté du 30-9-2016 (NOR : MENS1600740A)

#### Mouvement du personnel

---

##### Commission centrale d'action sociale

Liste nominative des représentants : modification  
arrêté du 3-10-2016 (NOR : MENA1600749A)

##### Conseils, comités et commissions

Composition du conseil de l'Observatoire de la vie étudiante : modification  
arrêté du 13-10-2016 (NOR : MENS1600769A)

### Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique  
arrêté du 29-9-2016 (NOR : MENR1600739A)

### Nomination

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche  
arrêté du 6-10-2016 (NOR : MENS1600750A)

### Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie pour la région Alsace – Champagne-Ardenne -  
Lorraine : modification  
arrêté du 7-9-2016 (NOR : MENR1600719A)

## Organisation générale

---

### Commission d'enrichissement de la langue française

#### Vocabulaire de la défense

NOR : CTNR1623427K  
liste du 20-9-2016 - J.O. du 20-9-2016  
MENESR - MCC

#### I. Termes et définitions

##### **aéronef polyvalent**

*Domaine* : Aéronautique-Défense/Opérations.

*Définition* : Aéronef conçu pour effectuer plusieurs types de missions, avec ou sans changement de configuration.

*Voir aussi* : aéronef de combat.

*Équivalent étranger* : multirole aircraft.

##### **base opérationnelle avancée**

*Abréviation* : BOA.

*Domaine* : Défense.

*Définition* : Base militaire située en zone de combat, qui assure le soutien logistique des unités de cette zone et contribue à la sécurité et à la bonne exécution des missions opérationnelles.

*Voir aussi* : base opérationnelle projetée.

*Équivalent étranger* : forward operating base (FOB).

##### **base opérationnelle projetée**

*Abréviation* : BOP.

*Domaine* : Défense/Opérations.

*Définition* : Base militaire hébergeant une plateforme aérienne, qui est implantée sur un théâtre d'opérations pour assurer le soutien logistique et contribuer à la sécurité et à la bonne exécution des missions opérationnelles.

*Voir aussi* : base opérationnelle avancée.

*Équivalent étranger* : deployed operating base (DOB), deployed operation base (DOB).

##### **facilitateur, n.m.**

*Domaine* : Défense-Relations internationales.

*Définition* : Entité ou personne physique à qui on fait appel pour créer les conditions propices à l'exécution d'une mission ou à l'aboutissement d'une négociation, en raison de l'autorité morale que lui reconnaissent l'ensemble des parties prenantes.

*Équivalent étranger* : enabler, facilitator.

##### **force de transition**

*Domaine* : Défense-Relations internationales.

*Synonyme* : force d'intervention transitoire.

*Définition* : Force d'intervention destinée à enrayer l'aggravation d'une crise avant d'en transmettre la gestion militaire à une force de stabilisation.

*Voir aussi* : stratégie de stabilisation.

*Équivalent étranger* : bridging force.

### **neutralisation d'engins explosifs**

*Domaine* : Défense.

*Définition* : Ensemble des opérations consistant à détecter et à identifier des engins explosifs ou des munitions, à évaluer le danger qu'ils représentent puis à les mettre hors d'état de fonctionner, avant de les enlever et de les éliminer.

*Note* : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « neutralisation, enlèvement et destruction d'engins explosifs (NEDEX) ».

*Équivalent étranger* : explosive ordnance disposal (EOD).

### **propulseur de plongée**

*Domaine* : Défense-Sports.

*Synonyme* : propulseur sous-marin.

*Définition* : Engin motorisé subaquatique destiné à augmenter le rayon d'action des plongeurs autonomes et leur capacité d'empot de matériel.

*Note* : Dans le domaine militaire, on trouve aussi le terme « système d'insertion subaquatique pour nageur de combat (SISNC) ».

*Équivalent étranger* : diver propulsion device (DPD), diver propulsion vehicle (DPV).

### **zone aéroportuaire de débarquement**

*Abréviation* : ZAD.

*Domaine* : Défense/Opérations.

*Définition* : Plateforme aéroportuaire située sur un théâtre d'opérations ou à proximité de celui-ci, qui permet de débarquer des personnes, des matériels, des équipements et des approvisionnements.

*Voir aussi* : zone aéroportuaire d'embarquement.

*Équivalent étranger* : airport of debarkation (APOD).

### **zone aéroportuaire d'embarquement**

*Abréviation* : ZAE.

*Domaine* : Défense/Opérations.

*Définition* : Plateforme aéroportuaire située en dehors d'un théâtre d'opérations, qui permet d'embarquer des personnes, des matériels, des équipements et des approvisionnements.

*Voir aussi* : zone aéroportuaire de débarquement.

*Équivalent étranger* : airport of embarkation (APOE).

## **II. Table d'équivalence**

### **A - Termes étrangers**

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
airport of debarkation (APOD).	Défense/Opérations.	<b>zone aéroportuaire de débarquement (ZAD).</b>
airport of embarkation (APOE).	Défense/Opérations.	<b>zone aéroportuaire d'embarquement (ZAE).</b>
bridging force.	Défense-Relations internationales.	<b>force de transition, force d'intervention transitoire.</b>
deployed operating base (DOB), deployed operation base (DOB).	Défense/Opérations.	<b>base opérationnelle projetée (BOP).</b>
diver propulsion device (DPD), diver propulsion vehicle (DPV).	Défense-Sports.	<b>propulseur de plongée, propulseur sous-marin.</b>
enabler, facilitator.	Défense-Relations internationales.	<b>facilitateur, n.m.</b>
explosive ordnance disposal (EOD).	Défense.	<b>neutralisation d'engins explosifs.</b>
facilitator, enabler.	Défense-Relations internationales.	<b>facilitateur, n.m.</b>
forward operating base (FOB).	Défense.	<b>base opérationnelle avancée (BOA).</b>
multirole aircraft.	Aéronautique-Défense/Opérations.	<b>aéronef polyvalent.</b>

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

## B - Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
<b>aéronef polyvalent.</b>	Aéronautique-Défense/Opérations.	multirole aircraft.
<b>base opérationnelle avancée (BOA).</b>	Défense.	forward operating base (FOB).
<b>base opérationnelle projetée (BOP).</b>	Défense/Opérations.	deployed operating base (DOB), deployed operation base (DOB).
<b>facilitateur, n.m.</b>	Défense-Relations internationales.	enabler, facilitator.

<b>force de transition, force d'intervention transitoire.</b>	Défense-Relations internationales. Domaine/sous-domaine	bridging force. Équivalent étranger (2)
<b>neutralisation d'engins explosifs.</b>	Défense.	explosive ordnance disposal (EOD).
<b>propulseur de plongée, propulseur sous-marin.</b>	Défense-Sports.	diver propulsion device (DPD), diver propulsion vehicle (DPV).
<b>zone aéroportuaire de débarquement (ZAD).</b>	Défense/Opérations.	airport of debarkation (APOD).
<b>zone aéroportuaire d'embarquement (ZAE).</b>	Défense/Opérations.	airport of embarkation (APOE).

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Carte européenne de l'étudiant

#### Création du comité de pilotage

NOR : MENS1600767S  
décision du 18-10-2016  
MENESR - DGESIP A2-1

---

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 822-1 et suivants ; lettre de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche du 15-12-2015 confiant une mission d'appui à la mise en œuvre du projet à la présidente de l'Observatoire national de la vie étudiante ; Plan national de la vie étudiante (PNVE) présenté par le Gouvernement le 1-10-2015, notamment sa mesure n°9 visant à créer une carte européenne de l'étudiant afin de simplifier et d'accompagner le développement de la mobilité étudiante en Europe tout en renforçant la dimension sociale de l'Espace européen de l'enseignement supérieur par la réciprocité des services ouverts aux jeunes en mobilité

---

Article 1 - Il est créé un comité de pilotage du projet de carte européenne de l'étudiant chargé de suivre et de coordonner les travaux liés à sa conception et à sa mise en œuvre et d'en assurer la représentation devant les instances nationales et internationales.

Article 2 - Ce comité est présidé par une personnalité qualifiée désignée conjointement par la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Article 3 - Ce comité est composé de représentants permanents des institutions et organismes en charge du projet et de représentants des partenaires associés à son développement.

Il comprend :

Au titre des membres permanents :

a) Pour le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip) ou ses représentants (le sous-directeur de la vie étudiante et le responsable de la mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur) ;

- le directeur du numérique pour l'éducation (DNE) ou son représentant ;

- la déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) ou son représentant ;

- la directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) ou son représentant.

b) Le président de la Conférence des Présidents d'université ou ses représentants (le président de la commission vie étudiant et vie de campus et le président du comité numérique).

c) Le président de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieur (CDEFI) ou son représentant.

d) La présidente de la Conférence des grandes écoles (CGE) ou son représentant.

e) Le président du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) ou son représentant.

f) Le président du Comité national de la carte étudiante (CNCE) ou son représentant.

g) Le directeur de l'Agence de mutualisation des universités et établissements (Amue) ou son représentant.

h) Le directeur du Groupement d'intérêt public Renater ou son représentant.

i) La présidente de l'Observatoire national de la vie étudiante ou son représentant.

j) La responsable du secrétariat du Processus « Sorbonne-Bologne » en charge de la prochaine conférence ministérielle de l'Espace européen de l'enseignement supérieur prévue à Paris en 2018 ou son représentant.

Au titre des membres associés :

a) des représentants d'établissements d'enseignement supérieur partenaires du projet du partenariat stratégique financé par Erasmus + ;

b) des représentants d'universités et de communautés d'universités et établissements (Comue) associées à l'expérimentation de la carte européenne.

Article 4 - La direction opérationnelle du projet et le secrétariat du comité de pilotage sont assurés par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous).

Article 5 - Le comité de pilotage s'appuiera en particulier sur l'action du Comité national de la carte étudiant et de ses usages (CNCE) qui contribue depuis 2013 à la généralisation des cartes d'étudiants multiservices à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Article 6 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, le directeur du numérique pour l'éducation, la déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération et la directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 18 octobre 2016

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Najat Vallaud-Belkacem

Le secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Thierry Mandon

## Enseignement supérieur et recherche

---

### École nationale des chartes

#### Programme du concours d'entrée pour la session 2017

NOR : MENS1600747A

arrêté du 3-10-2016

MENESR - DGESIP - DGRI - DDA1

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 3 octobre 2016, les programmes des épreuves écrites d'admissibilité prévues à l'article 21 de l'arrêté du 25 juillet 2008 modifié relatif aux conditions d'admission à l'École nationale des chartes sont :

#### **Section A**

Histoire médiévale : Le monde rural (espace français, IVe-XVe siècle).

Histoire moderne : La France et la guerre (1515-1815).

#### **Section B**

Histoire médiévale : Institutions, pouvoirs et politique en France, de la fin du Xe siècle à la fin du règne de Louis XI.

Histoire moderne : La France et la guerre (1515-1815).

Histoire contemporaine : L'Afrique, la France et les Français (1871-1962).

Histoire des arts : Représenter la douleur, du Moyen Âge à nos jours.

Géographie : Pouvoirs et territoires en France.

Version latine et version grecque : Le corps.

Les programmes des épreuves orales d'admission prévues à l'article 22 de l'arrêté du 25 juillet 2008 modifié sont :

#### **Section A**

Histoire médiévale : De la Gaule du IVe siècle à la France de la fin du XVe siècle.

Histoire moderne : La France, du XVIe siècle à 1815.

Histoire contemporaine : La France, du Congrès de Vienne au Traité de Maastricht.

#### **Section B**

Histoire médiévale : Institutions, pouvoirs et politique en France, de la fin du Xe siècle à la fin du règne de Louis XI.

Histoire moderne : La France et la guerre (1515-1815).

Histoire contemporaine : L'Afrique, la France et les Français (1871-1962) ; Les relations Est-Ouest de 1917 à 1991.

Histoire des arts : Représenter la douleur, du Moyen Âge à nos jours.

Géographie : Pouvoirs et territoires en France.

Version latine et version grecque : Le corps.

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Grade de master

#### Attribution aux titulaires des diplômes gestion de patrimoines audiovisuels et production audiovisuelle délivrés par l'Institut national de l'audiovisuel

NOR : MENS1600740A  
arrêté du 30-9-2016  
MENESR - DGESIP A1-3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 septembre 2016, le grade de master est conféré de plein droit, pour les diplômés des sessions 2015-2016 à 2019-2020, aux titulaires des diplômes gestion de patrimoines audiovisuels et production audiovisuelle délivrés par l'Institut national de l'audiovisuel.

## Mouvement du personnel

---

### Commission centrale d'action sociale

#### Liste nominative des représentants : modification

NOR : MENA1600749A  
arrêté du 3-10-2016  
MENESR - SAAM A1

---

Vu arrêté du 7-3-2013 ; arrêté du 19-12-2014 ; arrêté du 20-1-2015 ; sur proposition des organisations syndicales et de la Mutuelle générale de l'éducation nationale

---

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 20 janvier 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

#### **En qualité de représentants titulaires du personnel :**

##### **Au lieu de :**

- Julien Grand, représentant la CGT - AC

##### **Lire :**

- Cécilia Kebaili, représentant la CGT - AC

##### **Au lieu de :**

- Calavany Souprayen , représentant le SNPMEN - FO

##### **Lire :**

- Francia Jabin, représentant le SNPMEN - FO.

#### **En qualité de représentants suppléants du personnel :**

##### **Au lieu de :**

- Cécilia Kebaili, représentant la CGT - AC

##### **Lire :**

- Emmanuelle Prevost, représentant la CGT - AC.

Article 2 - L'article 2 du même arrêté est modifié ainsi qu'il suit :

#### **En qualité de représentants titulaires de la MGEN :**

##### **Au lieu de :**

- Gilles Blin

- Sandrine Tempier

##### **Lire :**

- Pascal Pons

- Nadia Waëz.

#### **En qualité de représentants suppléants de la MGEN :**

##### **Au lieu de :**

- Colette Ponza

- Patricia Skorupski

- Nadia Waëz

##### **Lire :**

- Catherine Beaudoin-Lucasson
- Catherine Florentin
- Marc Ventura.

Article 3 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 3 octobre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Frédéric Guin

## Mouvement du personnel

---

### Conseils, comités et commissions

#### Composition du conseil de l'Observatoire de la vie étudiante : modification

NOR : MENS1600769A  
arrêté du 13-10-2016  
MENESR - DGESIP A2-1

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 octobre 2016 sont nommés, à compter de la date de publication du présent arrêté et jusqu'au 11 octobre 2018, membres du conseil de l'Observatoire de la vie étudiante :

Au titre des huit représentants des étudiants désignés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition des organisations représentatives telles que définies à l'article L.811-3 du code de l'éducation :

- Elisabeth Abanda ;
- Margaux Aldebert ;
- Ivan Dementhon ;
- Antoine Jacquet ;
- Valentin Quesneau ;
- Pauline Raufaste ;
- Meryl Srocynski ;
- Tommy Veyrat.

Au titre des deux représentants désignés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition des mutuelles étudiantes :

- Julien Million ;
- Bertrand Dupouy.

Au titre des personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur dont deux représentants des collectivités locales :

- Mathias Bernard, président de l'université Blaise Pascal, président de la commission vie étudiante et vie de campus à la conférence des présidents d'université ;
- Faten Hidri, vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche au conseil régional d'Île-de-France.

Sont renouvelés, à compter de la date de publication du présent arrêté et jusqu'au 11 octobre 2018, au titre des personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur dont deux représentants des collectivités locales, membres du conseil de l'Observatoire de la vie étudiante :

- Denis Lambert, directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris ;
- Brigitte Regaldie, Association des villes universitaires de France ;
- Martine Rosenbacher, directrice du service universitaire de médecine préventive et de santé de l'université de Lorraine ;

- Madame Andrée Surssock, secrétaire générale de l'Association européenne des universités.

## Mouvement du personnel

---

### Conseils, comités et commissions

#### Nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

NOR : MENR1600739A

arrêté du 29-9-2016

MENESR - DGRI - SPFCO - B2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'économie et des finances en date du 29 septembre 2016, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs :

#### **En qualité de représentants de l'État :**

Désignés par le ministre chargé de la recherche :

- Élisabeth Vergès, membre titulaire, en remplacement de Philippe Lavocat ;
- Patrick Garda, membre suppléant, en remplacement de Monsieur Pascal Fouillat.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : MENS1600750A

arrêté du 6-10-2016

MENESR - DGESIP - DGRIA - SCN

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 6 octobre 2016, sont nommés membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, au titre des personnalités représentant les grands intérêts nationaux :

#### **1° Au titre de représentants d'entités et d'organismes**

*Représentant le Mouvement des entreprises de France (Medef)*

Membre titulaire : M. Lodolo (Gilles), en remplacement de M. Pinkus (Maurice)

*Représentant la Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC)*

Membre titulaire : Mme Lecrenais (Anne), en remplacement de Mme Ratel-Masson (Catherine).

#### **2° Au titre des personnalités choisies :**

*Représentant le Conseil économique, social et environnemental (CESE)*

Membre suppléant : M. Gardinal (Didier), en remplacement de Mme Therry (Christiane).

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie pour la région Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine : modification

NOR : MENR1600719A

arrêté du 7-9-2016

MENESR - DGRI - SITTAR - C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 7 septembre 2016, l'arrêté du 3 février 2016 portant nomination d'un délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie pour la région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine est modifié ainsi qu'il suit :

La dernière phrase est remplacée par les dispositions suivantes : « le poste est localisé à Metz à la prise de fonction puis à Strasbourg à compter du 1er octobre 2016 ».